

Questions orales

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le directeur des enquêtes sur les coalitions a effectivement reçu la demande officielle, m'apprend-on, non pas hier mais avant-hier. Je suis persuadé qu'il s'acquittera de ses responsabilités statutaires, mais je continuerai à communiquer avec lui à ce propos.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence passera maintenant à l'appel de l'ordre du jour après avoir accordé la parole au député de Vegreville.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE DROIT D'ATTERRISSAGE ACCORDÉ À ALITALIA ET LE CAS DE L'AÉROPORT DE MILAN—L'OPPORTUNITÉ D'UN CHANGEMENT DE POLITIQUE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et fait suite à l'intervention du député de Halton. Vu les politiques de transport aérien établies en 1965 qui effectivement placeraient, l'atterrissage désigné dans le secteur desservi par la CP Air, vu également la lenteur du gouvernement à accorder des droits d'atterrissage à l'aéroport de Milan, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement envisage de déroger aux lignes de conduite définies en 1965?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur; nous essayons de suivre une politique rationnelle que j'espère annoncer à la Chambre très bientôt.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Gander-Twillingate invoque le Règlement.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, ce rappel au Règlement intéresse tous les députés de la Chambre des communes et même tout le peuple canadien. J'espère que Votre Honneur ne considérera pas mon rappel au Règlement comme la manifestation de motifs égoïstes. Personne ici n'a moins de raisons que moi d'invoquer le Règlement. Si vous jetez un coup d'œil sur les cinq années écoulées, vous verrez que j'ai eu ma juste part de questions et de commentaires à la Chambre. Ce que je voudrais signaler c'est que je remarque que chaque jour 20 à 24 députés se lèvent à la période des questions, sans doute pour en poser.

Aujourd'hui, on a posé une question sur le développement régional, question d'une grande portée non seulement pour le développement économique mais aussi pour l'unité nationale. Par esprit de justice envers tous les députés, Votre Honneur a dû passer à un autre sujet après plusieurs questions. J'ai compris parfaitement et les autres députés aussi, je crois. Pourtant, il y a d'autres questions tout aussi fondamentales et si les députés ne peuvent pas les soulever à la Chambre des communes, je soutiens, tout novice que je suis, que cela va se manifester dans tout le pays. Une bonne part de nos frustrations proviennent du fait que la Chambre des communes, en tant qu'assemblée délibérante, s'avère impuissante à résoudre nos problèmes. Ces frustrations vont s'accumuler au pays et causer beaucoup de rancœur inutile.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas du tout apparenté au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais j'es-

time que, si l'on remonte à la Grande Charte, on découvre que les membres de la Chambre des communes ont le droit fondamental de se faire entendre et de s'exprimer. Je pourrais citer plusieurs extraits de l'édition 1958 de Beauchesne, surtout où il est question d'accorder beaucoup de latitude à la Chambre des communes, qui est une tribune où l'on peut discuter de tous les aspects de la chose publique et où chaque député a le droit de se faire entendre, même au risque de déroger parfois à la rigidité de la procédure.

Je me souviens d'avoir lu le Hansard en 1961 et 1962 lorsque j'envisageais de devenir député un jour. Quelques rares députés, parmi lesquels J. W. Pickersgill qui représentait mon district, soulevaient jour après jour des centaines de questions à la Chambre, questions qui touchaient ceux qu'ils représentaient. Nous en arrivons au point aujourd'hui où, étant donné que la période des questions est de 40 minutes et que l'opposition est plus nombreuse que le gouvernement, nombreux députés ne sont pas autorisés à poser des questions.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, nous passons des heures à débattre de sujets tels que l'agriculture, la main-d'œuvre, les pêches et bien d'autres, qui sont fastidieux et n'intéressent qu'un seul député que n'écoutent ni la tribune de la presse ni les gens à la tribune des visiteurs. Cela nous donne des centaines d'heures de débats sans intérêt, qui ne sont pas publiés et qui ne donnent pas au pays la chance—j'ignore ce que serait le mot si j'utilisais un terme médical—catharsis est le terme—qui ne donnent pas la catharsis dont il a besoin.

Je recommande fortement, pendant qu'il reste un peu de patience aux députés, que les chefs de partis prennent cette question un peu plus au sérieux que de se contenter de m'entendre aujourd'hui. J'estime que nous devrions supprimer la limite de temps de la période des questions un jour ou même deux par semaine. Le bon sens des députés ne les inciterait pas à adopter des attitudes irresponsables. Si nous ne pouvons convenir de réserver un ou deux jours par semaine au cours desquels la période des questions serait sans limite de temps, il faudrait alors envisager immédiatement de la prolonger jusqu'à une heure.

Je peux poser ma part de questions parce que, habituellement, je ne pose pas la question initiale mais des supplémentaires qui se rattachent à celles que d'autres députés ont posées. Cependant, je me suis levé aujourd'hui et je commençais à m'inquiéter de voir que vous ne m'accordiez pas la parole mais, lorsque j'ai regardé autour de moi, j'ai pu voir que 40 ou 50 autres députés étaient debout. Certains se sont rassis et d'autres sont partis dégoûtés. Monsieur l'Orateur, ils sont ici pour parler de questions aussi vitales pour leurs régions que le développement régional l'est pour la mienne. Je sais que je parle au nom de tous les Canadiens quand je dis qu'il s'agit d'un domaine où nous, députés, pouvons présenter des sujets d'extrême importance et où nous pouvons les exposer de cette tribune. Interrompre les questions au bout de 40 minutes, c'est encourager la formation d'attitudes négatives dans notre pays, et c'est un luxe qui dépasse nos moyens.